



Tremblay-en-France, le 20 avril 2020

## Information relative à l'assemblée générale des actionnaires de la société Aéroports de Paris

En raison des mesures de confinement adoptées par le Gouvernement français en vue de lutter contre la propagation du coronavirus, le Conseil d'administration d'Aéroports de Paris, réuni le 25 mars 2020, a décidé dans la mesure où la réglementation applicable lui permettait, d'autoriser la société à tenir son assemblée générale, à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, au siège social de la Société, le 12 mai 2020.

En application de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et de son décret d'application n° 2020-418 du 10 avril 2020, l'Assemblée générale annuelle d'Aéroports de Paris se tiendra donc, à titre exceptionnel, le 12 mai 2020 à 15 heures (heure de Paris), à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et de leurs mandataires, au siège social d'Aéroports de Paris.

Aéroports de Paris regrette de ne pas avoir l'opportunité de rencontrer ses actionnaires en personne mais ces mesures sont nécessaires afin d'assurer la protection de chacun.

Les modalités pratiques pour assurer la meilleure participation possible des actionnaires sont précisées ci-dessous.

Les actionnaires sont invités à voter par correspondance, donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à personne dénommée, par voie postale ou par voie électronique, préalablement à l'Assemblée. À cet égard, il est rappelé que les formulaires de vote par correspondance, adressés par voie postale, devront être reçus par le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services au plus tard le 9 mai 2020, à zéro heure (heure de Paris). La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale prendra fin le lundi 11 mai 2020 à 15 heures, heure de Paris.

Les modalités de vote par correspondance seront décrites dans l'avis de convocation qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 20 avril 2020.

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles, il est demandé aux actionnaires de privilégier l'envoi des questions écrites qu'ils ont la faculté de poser jusqu'au 5 mai 2020, à l'adresse suivante : [ag@adp.fr](mailto:ag@adp.fr)

L'Assemblée générale fera l'objet d'une retransmission audio en direct sur le site Internet d'Aéroports de Paris.

Toutes les informations et la documentation relatives à l'Assemblée générale sont disponibles sur le site internet d'Aéroports de Paris à l'adresse <http://www.groupeadp.fr>. Compte tenu de la situation actuelle, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur ce site internet.

**Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs + 33 6 61 27 07 39 - [invest@adp.fr](mailto:invest@adp.fr)**  
**Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23**

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2019, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 108 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 700 millions d'euros et le résultat net à 588 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

[groupeadp.fr](http://groupeadp.fr)

